

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 22/2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Date d'affichage : 26 mars 2026
Date de convocation : 26 mars 2026

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne GAISON

OBJET : Désignation des délégués de la commune de Rousset auprès du Conseil d'Administration du collège Jean Zay de Rousset

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner, certains de ces membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux ;

Entendu que :

Le conseil d'administration est l'assemblée qui participe à la vie de l'établissement scolaire et prend part aux décisions importantes concernant son organisation.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du conseil d'administration du collège Jean Zay de Rousset.

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

Nombre de délégués à désigner :

- 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide de désigner les représentants de la commune devant siéger au conseil d'administration du collège Jean Zay de Rousset comme suit :

Délégué titulaire : Jean-Pierre WALTER

Délégué suppléant : Gilbert ESPOTO

Le Secrétaire de séance



Jeanne GAISONON



Philippe PIGNON